Cen
FRC
2274

LA CONVENTION NATIONALE AU PEUPLE FRANÇAIS,

M.
N.° 1093.

Sur les Événemens du 12 Germinal, an troisième de la République française, une et indivisible.

LORSQUE la Convention nationale déclare qu'elle a été opprimée, c'est annoncer au peuple français qu'elle ne l'est plus.

Oui, Citoyens, le 12 germinal a failli éclairer le tombeau de la Représentation nationale et de la République. Une poignée de factieux avait médité cet attentat. Ils organisaient depuis quelque temps la révolte et la guerre civile ; ils traitaient de *faction thermidorienne* la majorité pure et courageuse de la Convention nationale qui a renversé les échafauds et les bastilles de la terreur, pour lui substituer l'invincible puissance de la justice et de la sagesse. Des besoins trop réels fournissaient un prétexte à la malveillance ; l'arrivage des subsistances destinées pour l'approvisionnement de Paris, éprouvait de plus en plus des embarras et des obstacles, suscités par ceux mêmes qui affectaient

avec un zèle hypocrite, d'accuser l'imprévoyance du gouvernement.

Leurs émissaires, distributeurs gagés de nouvelles alarmantes, interceptaient, par la terreur, les approvisionnemens qu'avait obtenu la confiance. Les misérables ! ils imputaient à la Convention nationale cette disette momentanée, tandis que c'étaient eux seuls qui évoquaient le spectre de la famine, précurseur sinistre de tous les fléaux qu'ils travaillaient à remettre en réquisition.

Depuis deux jours, des mouvemens s'annonçaient, l'or de la corruption circulait par-tout, et il n'était pas rare de rencontrer des individus gorgés de vin et d'assignats, diriger leurs pas chancelans vers la Convention, et lui demander des subsistances : enfin, après des agitations commandées et salariées à grands frais, le terrorisme et le royalisme coalisés ont levé tout-à-fait le masque. Des pervers avaient imprimé le mouvement; des citoyens égarés s'y joignirent : tous, formant une masse tumultueuse dont les orateurs s'annonçaient pour les hommes du 31 mai, ont forcé le poste de la Convention, inondé le lieu de ses séances; et, par des clameurs séditieuses, accompagnées de menaces et d'outrages, ont paralysé pendant quatre heures l'existence morale de la Convention nationale, en lui ôtant la faculté de délibérer même sur leurs propres besoins.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Et dans cet instant, citoyens, où vingt-cinq millions d'hommes auraient vainement cherché dans cette enceinte les traces de leur représentation, les comités de gouvernement chargés de surveiller l'exécution des lois, ont su remplir leurs devoirs et donner aux bons citoyens de Paris un signal auquel leur patriotisme s'est empressé de répondre : la générale a battu dans toutes les sections, le tocsin a sonné : Paris s'est levé en armes ; la Représentation nationale, si scandaleusement opprimée, a relevé un front libre, et ses délibérations ont repris le caractère de calme, de sagesse et d'énergie qui convenait à des circonstances aussi graves ; ainsi, nos ennemis voyaient dans l'aurore de cette journée, et presque dans son midi, un nouveau 31 mai ; les amis de la République ont vu dans ses résultats et dans son couchant la journée du 9 thermidor.

Pouvait-on se méprendre sur le but des conspirateurs, lorsque, dans les rassemblemens, on entendait les mêmes hommes demander, par un étrange contraste, la royauté et la constitution républicaine de 1793, du pain et la disparution de la cocarde nationale, et tout-à-la-fois l'ouverture du Temple et celle de l'antre des Jacobins !

Pouvait-on s'y méprendre, lorsque les conspirateurs, pour marcher à des attentats nouveaux, osaient commander à la Convention nationale une

loi pour remettre en liberté, sous le nom de patriotes opprimés, leurs anciens complices détenus depuis le 9 thermidor? Il ne leur restait plus qu'à exhumer *Robespierre*, ou plutôt à reporter sur le trône de la tyrannie qu'ils avaient exercée avec lui, les hommes dont la France entière réclamait le supplice. Ces hommes, quoique accusés, semblaient, jusques dans leur défense même, opprimer encore la Convention, du haut de cette même tribune d'où naguères ils dictaient, par milliers, des arrêts de proscription : elle était devenue pour eux comme un retranchement impénétrable, d'où ils insultaient à notre longue patience : ils avaient appelé autour d'eux tout l'affreux cortége de leurs propres forfaits, et les crimes auxiliaires de leurs complices. La justice nationale en a purgé le sanctuaire des lois; elle les a vomis pour jamais du sein de la République.

Pouvait-on s'y méprendre enfin, lorsque la Convention retrouvait dans les demandes des factieux les mêmes propositions qui, depuis un certain temps, jetées comme un tison de discorde par quelques-uns de ses membres au milieu de ses délibérations, ralliaient autour de ces derniers tous les ennemis de la République?

De nouveaux attentats se méditaient et s'exécutaient presque sous les yeux de la Convention nationale. Les têtes de plusieurs représentans

étaient publiquement demandées. Un membre de la Convention, qui, au milieu des ténèbres de la nuit, s'était porté dans un rassemblement pour y faire respecter la loi, avait été méconnu, outragé, frappé, et détenu comme otage par une troupe de furieux; un autre avait éprouvé le même sort, après avoir essuyé un coup de feu à bout portant. Les barrières de Paris étaient fermées, afin qu'aucun représentant ne pût échapper au massacre.

L'opinion publique signalait à la Convention les principaux auteurs de ces manœuvres, elle a su, jusques dans ses rangs mêmes, les atteindre et les punir. Les coupables seront par-tout recherchés et punis, et la justice, comme la flèche de *Guillaume Tell*, saura, en ne frappant que les coupables, respecter les enfans de la patrie.

Plus d'une fois, citoyens, votre voix nous accusa de ne pas déployer contre les ennemis intérieurs qui paraissaient nous cerner de plus près, cette énergie nationale qui a poussé nos conquêtes sur le territoire étranger; nous répondons à ce reproche, en cessant de le mériter. Les chefs de tant de complots sont arrêtés, et il ne reste plus à leurs obscurs complices que le désespoir et l'impuissance.

Revivifiée par ces grandes mesures dignes du peuple qu'elle représente, la Convention nationale

va reprendre avec une nouvelle activité, le cours de ses travaux : commerce, finances, instruction publique, traités de paix, lois organiques de la constitution républicaine de 1793, subsistances, tout va remplir désormais les discussions de l'assemblée. La mesure des périls sera toujours celle de son courage : aujourd'hui que sa marche est dégagée de toute entrave, elle ne parle plus d'abandonner son poste, elle renouvelle le serment d'y rester, et elle dépose ce serment entre vos mains.

Cette journée, en affermissant la révolution, doit affermir le crédit national. Les assignats, vivifiés par la confiance, déplaceront sans effort ces subsistances enfouies par la terreur, et que les besoins appellent sur les marchés communs. Eh ! le crédit national pourrait-il chanceler, lorsque la victoire vient aussi lui prêter son appui ! C'est à vous, braves défenseurs de la patrie, de poursuivre votre brillante carrière ; et pour vous exciter à l'héroïsme, nous ne pouvons que vous rappeler vos propres exemples.

Peuple français, la Convention nationale, forte de ton appui, saura remplir ses engagemens, terrasser toutes les factions, cicatriser toutes les plaies, consoler toutes les douleurs, maintenir la liberté et l'égalité, pourvoir à tous les besoins ; et elle ne doute pas que les départemens de la République, pour ôter enfin tout prétexte à la malveillance,

sourds aux rumeurs mensongères qu'on va s'efforcer de répandre, ne réunissent avec empressement, dans cet instant de disette, leurs généreux efforts pour accorder aux habitans de la grande commune où siége la Représentation nationale, tous les secours de la fraternité. Peuple français! la Convention nationale saura encore assurer les fruits de toutes les victoires du dehors, et comprimer en même temps, d'un bras infatigable et toujours levé, quiconque parlerait de redresser ou le trône des anciens tyrans de la France, ou les échafauds de la terreur.

Signé TALLIEN, *ex-président;* BODIN, C. A. A. BLAD, L. M. REVELLIÈRE-LÉPEAUX, BALMAIN, LAIGNELOT, J. J. SERRES, *secrétaires.*

LOI qui ordonne l'impression et l'affiche de l'adresse ci-dessus.

Du 13 Germinal.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu la lecture d'un projet d'adresse au Peuple français, qui lui a été présenté par son comité de sûreté générale, en APPROUVE la rédaction, et DÉCRÈTE que cette adresse sera imprimée, affichée,

842

et envoyée par des courriers extraordinaires, dans les diverses parties de la République et aux armées.

Visé. Signé *S. E.* MONNEL.

Collationné. *Signé* PELET, *président;* L. M. REVELLIÈRE-LÉPEAUX, BALMAIN, *secrétaires.*

Certifié conforme aux originaux, visés et collationnés par les représentans du peuple inspecteurs, présidens et secrétaires dénommés au bas de chacun d'eux.

Certifié conforme :

Les Membres de l'Agence de l'envoi des Lois,

=Chaud= Dumont

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.